



pot de fleur qui blesse un passant n'était limitée qu'à la valeur du pot. Un propriétaire à responsabilité limitée ne doit donc avoir que des prérogatives limitées.

Quatre axes de recherche

Mais alors, qui est le propriétaire d'une entreprise ? Pour les auteurs de l'étude, personne ! On peut en droit être propriétaire d'un objet mais pas d'un sujet. Depuis l'abolition de l'esclavage, on ne peut posséder un homme, de même que personne ne possède un Etat. Il devrait en être de même de ces collectivités humaines, qualifiées d'ailleurs de personnes morales, que sont les entreprises.

Partant de ce principe, les chercheurs ont tenté de jeter les bases d'une réforme en profondeur de la théorie de l'entreprise, faisant le pari qu'une refondation de sa fonction économique devait passer par la reconnaissance de sa fonction politique. Comme toute société humaine, l'entreprise est un lieu d'accomplissement personnel, de valorisation croisée et de création collective.

Quatre groupes de recherche ont été créés pour cerner les aspects de management, d'économie politique, de gestion et de droit que cette nouvelle « théorie » de l'entreprise implique. Avec, au centre, les conditions de nomination et d'exercice du pouvoir du dirigeant, arbitre des intérêts pas toujours convergents de l'actionnaire, des employés et de la société tout entière (clients, fournisseurs, pays).

C'est donc un chantier considérable qu'ont lancé les chercheurs du Collège des Bernardins, qui rejoignent les multiples tentatives dans le monde pour refonder une nouvelle pensée de l'entreprise. Celle lancée par Milton Friedman et ses disciples en 1970 répondait aux excès des grandes corporations engraisées par les Trente Glorieuses. Elles ont mis près de quinze ans à se diffuser avant de devenir la norme absolue au seuil des années 2000, avec le succès que l'on sait. Le dogme de la « shareholder value » s'est alors imposé à tous.

Écueils

Cela prendra-t-il autant ou plus de temps encore cette fois-ci ? Des écueils se profilent déjà. Le premier est la difficulté de concilier dans nos sociétés modernes le besoin de toujours plus de liberté et d'indivi-

dualité de la génération iPhone avec le souci de recréer du collectif. Les salariés demandent souvent à la fois de la reconnaissance individuelle et une évaluation collective, ont souligné samedi les PDG d'EADS et de Veolia, Louis Gallois et Antoine Frérot. Pas facile. Le deuxième écueil est celui de l'incitation des entrepreneurs, qui sera plus faible si la société fait peser un trop lourd carcan sur les entreprises de croissance. Dans l'univers d'hyperconcurrence provoqué par la mondialisation, il faut conserver et parfois encourager le rôle d'aiguillon et de contre-pouvoir des actionnaires. C'est d'ailleurs le principal argument des disciples de Friedman. Nous assistons manifestement à la fin d'un modèle, mais la construction de son successeur commence à peine.

QUATRE PISTES PRIORITAIRES

Redéfinir le statut du dirigeant : refonder son autorité et sa légitimité (nomination, renvoi) par un contrat d'entreprise et faire participer les salariés à ce choix.

Approfondir la démocratie dans l'entreprise : transparence de l'information, participation aux décisions.

Redéfinir les droits et devoirs des investisseurs : privilégier les actionnaires de long terme et faciliter le regroupement des individuels.

Constitutionnaliser les pouvoirs et devoirs des multinationales envers les consommateurs, les riverains, les Etats, etc.